



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERE – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT.

Absents excusés :

Marlène BACQUET – Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à Agnès PETYT – Laurent HUTIN donne procuration à André-Marie FORRIERE – Floriane THIELAIN donne procuration à Isabelle GALLOIS – Mathieu WARENGHEM donne procuration à Jérôme MELI – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE donne procuration à Maïté LEFEBVRE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE (délibération 2025-028)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place par l'Etat en 2018, qui permet aux familles les plus modestes de bénéficier de tarifs réduits à la cantine selon leurs revenus.

Afin de continuer à bénéficier de l'aide financière de l'Etat pour couvrir la dépense communale, il est nécessaire de renouveler la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **de renouveler la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires en date du 1^{er} septembre 2024** et autorise M. le Maire à signer la convention,
- **de maintenir la tarification en place** basée sur le quotient familial selon les critères suivants :

Quotient familial	Nombre d'enfants	Prix du repas
QF < 500	1 ^{er} enfant	1,00 €
	par enfant supplémentaire	1,00 €
QF >= 500 et < 900	1 ^{er} enfant	3,30 €
	par enfant supplémentaire	3,20 €
QF >= 900 ou QF non déclaré	1 ^{er} enfant	3,60 €
	par enfant supplémentaire	3,20 €

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} septembre 2024.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

Pour extrait conforme
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture de
Cambrai le 10/06/2025

Le Maire,
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.